

ALGÉRIE

PLAN NATIONAL D'ACTION 2007

1. Contexte socio-économique

La population algérienne est estimée à 32,6 millions d'habitants et connaît un taux de croissance démographique de 1,5 %. Elle présente la caractéristique d'être jeune : 33,5 % pour la tranche 0-14 ans et 62,4 % pour les 15-64 ans. L'espérance de vie est de 75,3 ans (2005).

La population active est de 9,5 millions de personnes avec un taux d'activité de 42,1 % pour la même année (39,8 % en 2003). La population active occupée est de 7,8 millions de personnes (2004) et se répartit comme suit : Agriculture (20,7 %), Industrie (13,6 %), BTP (12,4 %), Commerces, Services, Administration (53,2 %) dont, globalement, 18,68 % de femmes (juin 2005). Le marché du travail est en évolution : l'emploi est en majorité urbain (58,3 %) ; la présence des femmes est plus importante (8 % dans le secteur public et 8,2 % dans le secteur privé).

Malgré une croissance économique forte (6,4 % en 2003 et plus de 5 % en 2004 et 2005), le marché du travail algérien n'est pas encore en mesure d'absorber le stock de chômeurs et la demande additionnelle annuelle d'emploi. Le taux de chômage connaît certes une décrue qui se confirme chaque année mais son taux reste élevé. Il est successivement passé de 32,7 % en 1996 à 23,7 % en 2003, à 17,7 % en 2004 et enfin à 15,3 % en 2005. Cette évaluation prend en considération l'emploi existant dans le secteur informel. Le chômage concerne surtout les jeunes de moins de 30 ans où la tendance est à la hausse (72 % en 2003 et 73 % en 2004) et touche un nombre important de diplômés de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle. Ce qui se traduit par une dévalorisation sociale des diplômés et par une tendance à l'émigration vers l'étranger des diplômés ou à une 'insertion' dans le secteur informel. Selon le Ministère en charge de l'emploi, 716.000 emplois ont été créés en 2004 dont 548.000 dans le cadre des dispositifs publics de promotion de l'emploi (micro-entreprises et auto-emploi).

Le revenu nominal par habitant est évalué à 3144 \$ par an en 2005. La population vivant en dessous du seuil de pauvreté est passé de 8 % en 2003 à 6,8 % en 2004. Le Ministère de l'emploi et de la solidarité nationale a créé en 2005 un Observatoire de l'emploi et de lutte contre la pauvreté qui commence à être opérationnel. Il a également établi une carte nationale des poches de pauvreté et met en œuvre une politique de lutte contre la précarité.

Pour la période 2005-2009, grâce aux revenus pétroliers, le Gouvernement a élaboré et mis en œuvre un 'Plan de consolidation de la croissance économique' de 60 milliards US \$ - porté à 100 milliards \$ en octobre 2006 - qui concerne tous les secteurs d'activité. Il accompagne les processus de réformes engagés dans tous les secteurs et au plan institutionnel pour la mise à niveau de l'économie et la promotion du secteur privé ; il vise également la modernisation des services publics, le renforcement des infrastructures de base. Ce plan prévoit la création d'au moins 2 millions d'emplois dont la moitié par les agents économiques et l'emploi public, et le reste par les programmes de haute intensité de main-d'œuvre.

L'Algérie dispose aujourd'hui de moyens financiers exceptionnels qui lui permettent non seulement de relancer l'activité économique mais aussi de réduire très nettement son endettement extérieur (4,7 milliards \$ en novembre 2006). Sa balance des paiements présente un solde positif depuis l'année 2000, l'inflation est maîtrisée (1,6 % en 2005) mais l'économie reste totalement dépendante des revenus pétroliers (98 %).

2. Questions clés des politique et stratégies sectorielles de développement des ressources humaines

Au plan des ressources humaines, l'Algérie pratique une politique volontariste et connaît des taux de scolarisation élevés pour toutes les tranches d'âges. Le taux de scolarisation des élèves âgés de 6 à 15 ans est proche de 94%, il est supérieur à 92% pour les filles. Le système scolaire améliore ses performances surtout au niveau de l'enseignement secondaire dont le taux de réussite au baccalauréat, autour de 20 % durant plusieurs décennies, a presque doublé ces dernières années (42 % en 2004). L'enseignement supérieur et la formation professionnelle sont bien développés en Algérie (750.000 étudiants et 600.000 stagiaires). L'éducation nationale compte près de 8 millions d'élèves. Le secteur privé intervient de façon marginale dans l'enseignement primaire et dans la formation professionnelle.

Pour réduire les dysfonctionnements recensés durant les années 90, en particulier les taux de redoublement et d'abandons élevés, aussi bien dans l'enseignement de base que dans l'enseignement secondaire, et assurer une meilleure circulation des flux entre l'enseignement moyen et l'enseignement secondaire, le gouvernement a installé en mai 2001 une Commission nationale de réforme du système d'éducation et de formation, incluant l'enseignement supérieur, dont la mission était de procéder à une évaluation du système éducatif, sous forme de diagnostic et de proposer une refonte totale et complète dudit système. Cette commission devait définir les éléments constitutifs de la nouvelle politique éducative, avec un schéma directeur, les objectifs, les stratégies, les échéanciers de réalisation et les moyens à mettre en œuvre et préciser les nouvelles articulations entre les différents sous-systèmes d'éducation et de formation.

La Commission était également chargée de faire des propositions pour intégrer dans le système tous les changements majeurs intervenus dans la société algérienne sur tous les plans (avènement du pluralisme politique, abandon de l'économie dirigée, mondialisation des échanges) tenant compte de la nécessité d'un développement rapide des connaissances scientifiques et technologiques et de l'utilisation des TIC. Elle avait également pour mission de proposer une actualisation et une adaptation des textes fondamentaux régissant le système éducatif, notamment l'ordonnance n° 76-35 du 16 avril 1976 portant organisation de l'éducation et de la formation.

La réforme au niveau de l'éducation nationale (enseignements de base et secondaire) a été engagée en 2003 et sa mise en œuvre se poursuit de nos jours. Elle s'articule autour de trois pôles principaux : la formation des enseignements, la refonte pédagogique et la réorganisation du système notamment au niveau de l'enseignement obligatoire (qui passe de 6 à 5 ans) et du cycle moyen (qui passe de 3 à 4 ans). L'enseignement technique a été scindé en 'enseignement technique professionnel' rattaché au département de la formation professionnelle, et en 'enseignement général et technique rénové' qui reste au niveau de l'éducation nationale.

Une nouvelle structure de l'enseignement secondaire général comportant deux troncs communs a été mise en place et appliquée à partir de septembre 2005. En 2008, l'enseignement secondaire sera sanctionné par 6 types de baccalauréat (au lieu de 15 avant la réforme) dont un avec option : Génie mécanique, Génie civil, Génie électrique et Génie des procédés.

Pour ce qui est de l'enseignement supérieur, le défi à relever est d'ordre quantitatif et qualitatif : il devrait accueillir, à l'horizon 2008, pas moins d'un million d'étudiants, créer 180.000 places pédagogiques et mettre en place les moyens humains et matériels nécessités par un accroissement d'une telle ampleur. Au plan qualitatif, la réforme des contenus est axée sur la réorganisation de l'architecture des enseignements supérieurs et l'actualisation des curricula ; elle vise l'adaptation de l'université aux conceptions universelles, par une révision de la durée et de la conception des cycles. Elle s'articulera autour de trois paliers : BACHELOR, MASTER, DOCTORAT et s'appuiera aussi sur les principes organisationnels de la diversification des filières et de la capitalisation des unités d'enseignement. L'une des nouveautés au plan pratique de cette réforme, est l'introduction de la dimension professionnelle dans la formation universitaire ; deux catégories de licences seront adoptées par la réforme : 1 licence académique et 1 licence professionnalisante au niveau 'Bachelor'. Cette réforme devrait être menée en parallèle avec le développement de la recherche scientifique. Les autorités concernées affichent clairement la nécessité de soutenir cette réforme par l'apport d'une coopération internationale.

Dans la formation professionnelle, la réforme envisagée par le Gouvernement vise à se défaire de l'image actuelle d'un dispositif compensatoire à l'échec scolaire, image jugée préjudiciable au plan social car ne correspondant ni à sa vocation ni aux moyens que l'Etat y consacre. Le programme met l'accent sur la complémentarité de la FP avec les autres sous-systèmes d'enseignement et préconise un recentrage de son activité et une adaptation de son intervention pour éviter les doubles emplois par rapport à l'éducation nationale, en s'inscrivant davantage au service des besoins de l'économie.

Les axes de la réforme de la FP annoncés par le gouvernement portent respectivement sur :

- Le renforcement des capacités et de l'ingénierie de formation
- La réhabilitation des formations aux métiers manuels
- L'intégration de la formation et son adaptation aux besoins de son environnement, notamment l'accompagnement des entreprises dans la mise à niveau des compétences de leurs ressources humaines.

Ces axes complètent l'approche du projet MEDA II appuyé par la Commission européenne qui vise la mise à niveau du système national de formation professionnelle et porte sur plusieurs volets. Ce projet est actuellement en cours de mise en œuvre.

Un changement important est intervenu au niveau du secteur en septembre 2005 : il s'agit de l'introduction à titre expérimental de l'enseignement professionnel (ouverture de 26 sections). Cet enseignement devrait être dispensé dans 48 établissements à la rentrée de 2007. Le cursus sera de 4 années, sanctionné par des diplômes d'enseignement professionnel (1^{ère} et 2^{ème} parties).

Enfin, il convient de signaler que si la mobilisation des ressources financières pour mener à bien les processus de réforme du système d'éducation et de formation n'est plus un problème en Algérie, par contre il reste à définir davantage l'approche qui sous-tend le développement des ressources humaines et les modes opératoires des réformes engagées.

3. Politique et intervention de l'Union Européenne et des autres bailleurs dans le pays

L'Algérie bénéficie d'un appui relativement réduit de la part des bailleurs de fonds dans le développement des ressources humaines comparé aux deux autres pays du Maghreb. L'Union européenne reste l'un des plus importants intervenants dans ce domaine.

La coopération UE – Algérie remonte aux protocoles financiers 1978-1995. Sa stratégie dans ce domaine vise une politique active de développement des ressources humaines dans la perspective de leur adéquation avec les besoins de l'économie de marché et avec les impératifs macro-économiques. Elle a pour finalité la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des citoyens.

Dans le cadre du programme MEDA I et II, la Commission européenne intervient dans plusieurs projets qui ont un lien avec le développement des ressources humaines. Il s'agit (i) du Programme d'appui au développement des PME (MEDA 1) : mis en œuvre à partir de l'année 2000, avec un volet formation qui a nécessité une restructuration, (ii) du Projet 'Appui à la mise à niveau de la formation professionnelle', prévu pour la période 2003-2009, qui vise la mise à niveau du Système de Formation et d'Enseignement Professionnels (formations initiale et continue) et son fonctionnement selon une logique de la demande (et non de l'offre) axée sur les besoins en compétences des entreprises.

De loin le plus important qu'ait jamais connu ce secteur, le projet MEDA II comporte trois volets:

- Amélioration de la fonction pilotage du système pour mieux asseoir les décisions relatives au développement du secteur ;
- Amélioration de l'offre de formation du système pour qu'il réponde mieux aux besoins en compétences des entreprises et des individus ;
- Appui à l'émergence des besoins en qualifications des entreprises.

Le projet a connu un démarrage difficile, imputable en partie à son ampleur et à sa complexité.

Au niveau de l'éducation nationale, l'UE finance un projet de réforme dont l'objectif est d'améliorer la qualité, l'efficacité et l'équité de l'éducation, pour l'ensemble des cycles d'enseignement (primaire, moyen et secondaire). Le programme bénéficiera aux personnels du Ministère de l'Education nationale, aux enseignants, aux gestionnaires administratifs et financiers des établissements scolaires, aux instituts de formation de formateurs, à la population scolaire.

L'Algérie bénéficie également d'un appui visant à développer la coopération avec les universités des pays l'Union européenne dans le cadre de la modernisation du système d'enseignement supérieur.

La BEI intervient au niveau de deux programmes : a) la réhabilitation des infrastructures sinistrées par le terrorisme b) la réhabilitation des infrastructures endommagées ou détruites par le séisme de 2003 parmi lesquelles des établissements d'éducation et de formation.

La formation professionnelle bénéficie également de l'intervention d'autres bailleurs de fonds :

- La Coopération française, dans le domaine du Pilotage du système et de l'ingénierie de formation et de l'enseignement professionnels (introduction de l'enseignement professionnel) ; dans la création et l'habilitation de centres de formation. Elle intervient également dans le soutien à la réforme du système éducatif et à la formation universitaire (CMEP).
- La Coopération allemande, dans le champ du perfectionnement de la formation professionnelle par apprentissage ainsi que dans la promotion de l'activité économique et de l'emploi (formation professionnelle, assistance-conseil aux PME, emploi/insertion des jeunes).
- La Coopération canadienne, pour l'expérimentation de l'approche par compétences (qui est à sa phase préparatoire).
- La Coopération Italienne, dans l'assistance technique, la formation et la fourniture d'équipements pour 4 instituts d'enseignement supérieur.

Comparé aux deux autres pays du Maghreb, l'Algérie est le pays qui bénéficie le moins d'appuis extérieurs dans le domaine de l'éducation et de la formation. Elle occupe la 6ème place parmi les pays méditerranéens dans le cadre du Programme MEDA.

4. Stratégie d'intervention de l'ETF dans la perspective mi-terme contribuant à la valeur ajoutée du pays, aux politiques de l'Union Européenne et des bailleurs dans l'appui au processus National de réforme

La stratégie à moyen terme de l'ETF vis-à-vis, devrait s'articuler autour de deux piliers :

- La poursuite de l'appui fourni dans le cadre de projets déjà engagés et en cours de réalisation, visant le développement de la capacité institutionnelle (qui seront repris au point 5 ci-après)
- Un appui éventuel, à la demande de la Délégation de la CE et en direction des bailleurs de fonds, dans l'élaboration et la mise en œuvre d'instruments de la politique européenne de voisinage (PEV) qui entre en vigueur en 2007.

4.1 Appui à la Commission européenne et/ou à la Délégation de la CE

i. Soutien au dialogue politique, à la définition et à la mise en œuvre des politiques de voisinage de l'UE avec l'Algérie

ETF dispose d'une bonne connaissance des réalités du pays en matière d'éducation, de formation et de marché du travail, pourrait répondre positivement à des sollicitations de la Commission européenne ou de la Délégation de la CE en Algérie, pour une participation au dialogue politique (à

l'exemple de ce qui a été fait en Tunisie dans le cadre du Processus de Barcelone), ou pour la fourniture, en tant que de besoin, des inputs et analyses transversales dans les domaines de l'éducation, de la formation et de l'emploi, nécessaires à l'élaboration et la mise en œuvre des instruments européens de voisinage et de partenariat (IEVP), notamment les plans d'action.

ii. **Appui à la mise en œuvre de la Charte euro-méditerranéenne de l'entreprise**

En 2007, ETF fournira, en collaboration avec la DG Entreprise, sous forme de coaching à distance, un appui au coordinateur national algérien en charge de la mise en œuvre de la Charte euro-méditerranéenne de l'Entreprise dans son volet relatif à l'introduction de l'esprit d'entreprise dans les systèmes d'éducation et de formation. ETF participera également aux missions de monitoring de la Charte organisées en Algérie par la DG Entreprise. Une méthodologie assortie d'indicateurs appropriés sera mise au point à cet effet par ETF et la DG Entreprise.

Cet appui permettra de faire le lien avec le projet régional MEDA-ETE et de partager avec les responsables chargés de la mise en œuvre de la Charte ci-dessus les résultats de la composante 3 d'ETE relative au développement de l'entrepreneuriat.

5. Objectifs et indicateurs pour le programme de travail 2007

5.1 L'appui à la capacité institutionnelle dans le cadre des projets en cours

Outre les possibilités d'intervention mentionnées au point (4) ci-dessus, ETF doit privilégier la mise en œuvre des projets déjà engagés, en cours de réalisation, visant à accroître la capacité institutionnelle du secteur. Les projets à appuyer en 2007 sont :

- Le projet 'MEDA-ETE à caractère régional
- Le développement de la fonction observatoire
- Le transfert des résultats de l'étude d'impact de la formation continue sur les entreprises marocaines, en termes d'approche méthodologique.

i. Le projet régional MEDA-ETE 'Education et Formation pour l'Emploi'

Issu du processus de Barcelone, ce projet à caractère régional, est financé par la Commission européenne et mis en œuvre par ETF. Son objectif est de fournir un appui à la création et à la mise en œuvre de politiques d'enseignement et de formation professionnels contribuant à la promotion de l'emploi, dans le cadre d'une approche régionale. Il constitue aussi une plate-forme d'échange et un cadre de coopération entre l'UE et les partenaires MEDA dans l'éducation et la formation pour l'emploi.

Le projet MEDA-ETE comporte 4 composantes et plusieurs sous-composantes qui seront mises en œuvre durant la période 2006-2008, à savoir :

C1 : Le Forum annuel Euro-Med sur la formation et l'emploi (prévu du 18 au 20 avril 2007)

C2 : La mise en place du réseau Euro-Med sur l'éducation et la formation avec ses trois sous-composantes :

- promotion de la fonction observatoire et travail en réseau des experts,
- production d'analyses comparatives sur l'apprentissage et la formation en alternance
- production d'une étude thématique sur la qualité dans la formation et l'enseignement professionnels.

C3 : L'appui aux prestataires de services nationaux de la région MEDA spécialisés dans la formation à la création de micro-entreprises et de l'auto-emploi

C4 : Le développement de la formation à distance dans les TIC et la formation et l'enseignement professionnels.

En termes de résultats attendus, le projet permettra aux pays partenaires d'améliorer leurs capacités dans toutes les activités abordées par le projet, de travailler en réseau avec d'autres pays de la région et de prendre connaissance des bonnes expériences ayant cours aussi bien dans la région MEDA que dans les pays de l'UE.

ii. Le développement d'une fonction observatoire

En Algérie, la fonction observatoire est développée dans le cadre du projet MEDA II – Formation professionnelle, appuyé par la Commission européenne ; elle est domiciliée au Centre d'Etudes et de Recherche sur les Professions et Qualifications (CERPEQ). L'intervention d'ETF, engagée en 2006, vient en appont à l'appui de la CE et vise à préparer, à la demande des autorités algériennes l'équipe des chercheurs du CERPEQ à 'accueillir' et prendre en charge cette fonction.

En 2006, l'équipe du CERPEQ a bénéficié d'une formation organisée par ETF portant sur l'analyse des situations de travail et sur la gestion des projets d'études. Ces formations seront complétées en 2007 par une visite d'étude qui sera organisée durant le premier semestre dans un pays de l'Union européenne.

Les résultats largement positifs de l'étude d'impact de la formation continue sur les entreprises marocaines, peuvent être transférés en Algérie, en termes de productivité, de compétitivité et de compétences des ressources humaines. Ce transfert portera sur la méthodologie utilisée ainsi que sur un appui-conseil d'ETF à la mise en œuvre de l'approche méthodologique, sous forme de missions ponctuelles de courte durée.

Activités et services ETF en 2007 pour l'Algérie

Objectif ETF pour le pays en 2007: Fournir les données appropriées aux services de la CEC pour la mise en œuvre des politiques et programmes appropriés en Algérie, ainsi que pour la mise en œuvre complète des activités d'observatoire telles que conçues en 2006

Numéro de projet	Titre de projet	Objectif du projet au niveau du pays Effets à long terme attendus du projet au niveau national	Résultats prévus du projet dans le pays Résultats = effets à court terme et à moyen terme d'une intervention (pendant le projet ou à la fin du projet)	Indicateurs de résultats Variables quantitatives ou qualitatives mesurant la réalisation par rapport aux résultats prévus	Sources de vérification	Résultats (annuels) Produits et services résultant des activités	Durée du projet
ENPI07-01	Appui à la Commission européenne pour la politique de voisinage	Soutien au dialogue politique, à la définition et à la mise en œuvre d'instruments de politique de voisinage	Inputs et analyses pertinents à la définition et au suivi de la PEV fournis à la CE	Contribution à la définition de plans d'action et à leur mise en œuvre	Commission européenne Délégation EC Rapports de mission	Production de documents à la demande de la CE	2007-2008
ENPI07-02	Education à l'esprit d'entreprise et développement des compétences	Appui à la mise en œuvre de la Charte euro méditerranéenne de l'entreprise	Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de la Charte validés par la DG Entreprise et par les Coordinateurs nationaux MEDA. Synergie entre projet régional et Esprit d'entreprise, créée	Contribution aux travaux du Groupe de travail sur l'esprit d'entreprise Indicateurs de suivi de la charte élaborés et mis en œuvre Participations aux missions organisées par la DG Entreprise	DG Entreprise Coordinateurs nationaux de mise en œuvre de la charte Rapport de progrès Rapports de mission	Rapport de progrès 2008 Rapport Groupe de travail 'Esprit d'entreprise' 2007	2007-2008

ENPI07-03	Mise en œuvre du Projet régional MEDA-ETE dans les pays de la région et en Turquie	Appui aux partenaires MEDA dans l'élaboration de politiques pertinentes d'ETFP contribuant à la promotion de l'emploi	Capacité nationale renforcée sur les thèmes spécifiques abordés Experts nationaux mis en réseau à l'échelle régionale Diffusion et échanges d'expériences en matière de réformes de l'ETFP, assurés	Forum du projet organisé chaque année Evénements organisés par composante et sous composante du projet Plan annuel de mise en œuvre des activités et rapports de progrès semestriels approuvés par la CE I	Commission européenne Autorités nationales partenaires MEDA Rapports de mission Rapports de progrès	Forum annuel du projet Work plan annuel Rapports semestriels de progrès	2007-2008
ENPI07-06	Fonction Observatoire	Renforcer la capacité institutionnelle du secteur de la formation professionnelle dans le recueil, le traitement et l'analyse de l'information sur l'emploi et la formation	L'équipe des chercheurs du CERPEQ préparée à la mise en place de la fonction observatoire de la FP prévue au projet FP MEDA II Echange d'expérience avec des pays de l'UE, assuré. La méthodologie et les instruments de l'étude d'impact de la formation continue réalisée au Maroc, transférés en Algérie	Visite d'étude organisée en 2007 Participation aux ateliers de travail organisés en tant que de besoin, par MFEP avec les acteurs concernés	MEFP Algérie Rapport final Rapports de mission	Rapport sur organisation de la visite d'étude (mars 2007)	2007
ENPI07-07	Mise en réseau	Renforcer l'échange régional d'expériences en matière d'élaboration et de mise en œuvre de politiques sectorielles.	Capacité de formulation et de mise en œuvre par les autorités nationales concernées de politique dans des aspects généraux ou spécifiques de réforme renforcés. Dissémination et activités de mise en réseau effectuées pour exposer aux autorités nationales concernées nationales les politiques de l'UE et autres expériences de pays partenaires sur la réforme du secteur de l'éducation et de la formation.	Les parties concernées sélectionnées participent aux activités de réseau et fournissent des données appropriées lorsque demandés Les nouveaux réseaux travaillent entièrement d'une façon intégrée à un niveau national et régional et en coordination avec les autres réseaux ETF.	Rapports trimestriels ETF Plan de projet pour 2007	Note de concept et plan de travail.	2007-2013